



PROCÈS-VERBAL DU 16 OCTOBRE 2023

Convocation : 05/10/2023

Présents : MM. MMES. BARBIER Emmanuel - BERNOUX Céline - BOUCHARD Brigitte – JACQUET Serge - NICOLIN Sacha - OCLER Christine – RACINE Benoît - RICHARD Pascale - ROUSSELET Céline - ROUSSELET Philippe - VEURIOT Stéphanie.

Autres invités : THABARD Nicolas

Absente excusée : MM. MMES. BALLOT Dany – DAUDY François – ROUSSELET Céline qui a donné pouvoir à OCLER Christine

Absents non excusés : M. MAGDELAINÉ Martial

Secrétaire : OCLER Christine

Membres exercice = 15 – Présents = 11 – Votants = 12
Affichage : 20/10/2023

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil
Madame OCLER Christine est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour du Conseil municipal – Séance du 16 octobre 2023

- 1 - Procès-verbal du conseil municipal du 30/08/2023 – **Approbation**
- 2 - Renouvellement de la Ligne de Trésorerie – Foyer Logement du Mont-Guérin – **Délibération**
- 3 - Règlement du cimetière - modifications – **Délibération**
- 4 - Participation frais contrat apprentissage A.S. MOISSEY – **Délibération**
- 5 - Questions diverses

01 – CONSEIL MUNICIPAL – Approbation du procès-verbal de la séance du 30 août 2023

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion de conseil en date du 30 août 2023. Après avoir entendu les observations données par le Conseil municipal et apporté les modifications, ce dernier est adopté à l'unanimité.

02 – Renouvellement de la Ligne de Trésorerie au Foyer Logement du Mont-Guérin

Le Maire indique au Conseil municipal que dans l'attente du versement des loyers mensuels des résidents et compte tenu des dépenses de fonctionnement, principalement du personnel, il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie. Par délibération du 07 décembre 2022 une ligne de trésorerie a été souscrite en 2023 dans la limite d'un montant de 50 000 €. Elle arrive à échéance au 02/12/2023. Il convient de délibérer pour la renouveler en 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, après avoir pris connaissance de la proposition de renouvellement aux conditions identiques de la ligne de trésorerie fournie par le Crédit Agricole de Franche Comté dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant à emprunter.....	50 000 €
Durée	12 mois
Taux du prêt variable.....	Euribor 3 mois – Marge 1.40 %
Paiement des intérêts.....	Décompte Trimestriel
Frais et commission	200 €

03 – Modifications apportées sur le règlement du cimetière communal

Le Maire présente au Conseil municipal la proposition de modification du règlement du cimetière communal qui a été adressée par mail à tous les membres de l'assemblée.

Vu le précédent règlement signé le 12 février 2014,

Les modifications suivantes sont proposées au Conseil municipal :

- Ajout des personnes SDF (sans domicile fixe) dans l'article 1
- Remplacement du termes « les personnes malvoyantes » par « les personnes en situation de handicap » dans l'article 7
- Ajout des cavurnes et dimensions autorisées du cavurne dans l'article 18
- Remplacement de « les enfants en dessous de 7 ans » par « les enfants en dessous d'un mètre » dans l'article 18.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les modifications du règlement du cimetière communal proposé par le Maire.

04 – Participation aux frais du contrat d'apprentissage de l'A.S. MOISSEY

Le Maire présente au Conseil municipal la demande de participation adressée par le Président de l'Association Sportive de Moissey, concernant l'emploi d'un apprenti au sein de l'association. Cette demande détaille les tâches et missions effectuées par l'apprenti, comprenant 2h / semaine de cours de gym pour les résidents du Foyer Logement ainsi que l'entretien du stade de la commune.

Compte-tenu des éléments énoncés, le Président de l'association demande une participation à hauteur de 600 € sur la durée du contrat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas accorder la participation au contrat d'apprentissage de l'association pour 3 votes pour, 5 votes contre et 3 abstentions.

05 - Mise en place des PVE (procès-verbaux électroniques)

De nouveaux arrêtés seront pris par le Maire et envoyés à la gendarmerie pour contrôle et validation de la légalité des actes :

- Arrêté interdisant le stationnement sur le parking de la crèche
- Arrêté interdisant les déjections canines et instituant l'obligation de détenir un sac pour déjection canine sur le domaine public communal
- Arrêté interdisant le dépôt de toute nature sur la commune
- Arrêté portant règlementation des bacs à ordures ménagères et recyclables sur le domaine public communal notamment sur les trottoirs

Des arrêtés déjà existants permettront de mettre en application les PVE comme l'arrêté n°458 du 15/10/19 interdisant le stationnement sur l'esplanade, l'arrêté n°352 du 27/06/14 interdisant la divagation des chiens ou encore l'arrêté n°266 du 21/12/01 portant entretien des trottoirs pendant la période hivernale.

Les contraventions seront de l'ordre de la 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} classe.

QUESTIONS DIVERSES

Renouvellement convention pour les logements sociaux – résidence « les Marronniers »

Le maire indique au Conseil municipal que la commune est propriétaire de cinq logements encadrés par la convention n°39/1983/09/79444/037 du 15/09/1983.

Cette convention a été renouvelée tacitement par période triennale depuis le 30/06/1984.

Sa prochaine échéance étant le 30 juin 2024, la direction départementale des territoires a adressé un courrier en date du 11 octobre 2023 indiquant que deux possibilités s'offrent à la commune :

•Poursuivre la location des logements au-delà des logements au-delà du 30 juin 2024 dans le respect des conditions de loyers et de ressources.

•Demander la dénonciation de la convention lorsque les conditions de loyers ne peuvent pas être respectées et ainsi être libérés de ses contraintes.

Il demande l'avis du Conseil municipal sur cette proposition car une délibération est nécessaire dans les deux cas.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de poursuivre la location des logements, les conditions de loyers et de ressources étant respectées, au-delà du 30 juin 2024 pour la convention n°39/1983/09/79444/037 du 15/09/1983.

Affouages

Le bûcheron initialement prévu ne finira pas son travail pour des raisons personnelles. Les affouagistes ont accepté de reprendre le bois délaissé pour 5€ le stère. La commune les en remercie.

La commune est engagée dans la certification PEFC pour l'ensemble de ses forêts. Cette certification a pour but d'assurer un accès pérenne à la ressource bois en garantissant le respect de ceux qui travaillent en forêt et ceux qui la possèdent, tout en préservant la biodiversité. Il convient de prendre une délibération pour le renouvellement PEFC pour une durée de 5 ans. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le renouvellement à l'unanimité.

Vente du bâtiment dit de « l'ancienne Poste »

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il est en attente de la proposition d'une infirmière exerçant à Moissey. Il indique qu'une réflexion sera à prendre sur la réfection de ce bâtiment et la vente de l'immeuble accueillant actuellement l'Espace France Services ainsi que l'Agence Postale Communale.

Espace France Services

À compter du 02 Novembre 2023, la délivrance des passeports et des cartes d'identités sera effective à l'Espace France Services. Les usagers pourront effectuer leur pré-demande et la prise d'empreinte sur place puis récupérer leur titre d'identité. Les rendez-vous pourront se prendre par téléphone, mail ou en se rendant sur place, mais aussi sur la plateforme en ligne RDV360 prévu uniquement pour les titres d'identités.

Foyer Logement

Plusieurs possibilités d'accueil ont été évoqués, notamment pour des ouvriers travaillant pour des entreprises chez Solvay, ne trouvant pas de logements sur la région. En accord avec le délégataire, cette solution n'a pu être retenue.

La résidence autonomie compte actuellement une douzaine de logements libres.

La suggestion de meubler un appartement et de le proposer à la location à la semaine ou au mois en tant que gîte est avancée.

La séance est levée à 21h55.



Le Maire,
Dominique TRONCIN

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,
Christine OCLER

